

# Enrichissements abusifs et richesses légitimes

Posté le : 16 septembre 2012 15:20 | Posté par : Blog du cercle des économistes e-toile

Catégorie: Actualité chaude, Concepts fondamentaux, Attitudes, Economie et politique, Fiscalité

Cette question est devenue obsessionnelle depuis que le démagogue socialiste Hollande a décidé pour se faire élire d'instiller dans le cerveau des électeurs qu'en créant une tranche de taxation à 75% on fera rendre gorge à des profiteurs abusifs et on paiera les dettes du pays.

Les explications données de la hausse réelle des rémunérations des dirigeants dans quelques revues, par exemple la dernière livraison de Commentaire, paraissent peu convaincantes. La plupart insistent sur les aspects psychologiques de la question : les patrons seraient devenus spécialement cupides ou plus sensibles qu'avant à la rémunération de leurs confrères maintenant qu'on les force à les afficher, ou encore plus tentés, du fait de la mondialisation, de les aligner sur ce qui se passe ailleurs.

Tout n'est pas faux. Mais cette insistance à l'explication psychologique, qui voit une cupidité qui se serait enflammée tout soudain la cause de tout, est excessive. En général lorsqu'on dispose d'un pouvoir, la tentation de l'exercer jusqu'au bout est la règle, en matière de rémunération plus qu'en toute autre. S'agissant de celle des patrons salariés, il ne s'agit pas tellement de savoir si leur envie, de tout temps aiguillée, s'est accrue et mais de comprendre ce qui a leur a permis de la satisfaire.

Il est facile de constater qu'un certain nombre d'évolutions ont permis de concentrer dans un très petit nombre de main l'accès à des fortunes colossales qui ne se sont pas toujours faites dans les conditions les plus légitimes. Les exemples valent mieux que de longues explications.

Au milieu des années 70 un scandale éclate. Une poignée de banquiers et d'assureurs se partageaient un gigantesque pactole dans une absence de transparence quasi totale. Les gens ne savent pas que les tables de mortalité utilisées pour l'assurance vie sont totalement bidon. On exige des taux de cotisation tout à fait excessifs. Des petits malins se sont avisés qu'on pourrait demander à quelques banques qui détiennent à trois ou quatre 60% des dépôts de mettre en place un système d'assurances collectives basé sur le solde moyen des dépôts. Compte tenu de l'énormité des sommes en jeu, la cotisation mensuelle par détenteur de comptes pouvait être quasiment insensible et ignorée ou négligée par le détenteur. Les successions étant généralement ignorantes de l'existence du contrat, à l'époque implicite, les sinistres n'étaient pas déclarés. On pouvait donc envisager des gains phénoménaux. La particularité de l'assurance collective est qu'elle permet de gagner des commissions d'apports initial, en général très fortes, car on a amorcé un flux régulier de recettes qui mérite récompense et des commissions régulières sur les recettes annuelles. Merveille des merveilles il était même possible d'établir des fonds d'assurance dont le bénéfice irait à ceux qui les gèrent et non aux cotisants !

Comment activer cette merveilleuse corne d'abondance ? Mettre en cheville une poignée de PDG de compagnies d'assurances et de banques (à l'époque nationalisées, ce qui rendait la consanguinité des Conseils d'administration encore plus grande). Il suffisait qu'ils se définissent comme apporteurs pour toucher les commissions d'apports et les commissions annuelles et comme administrateurs des fonds pour cumuler ces rémunérations avec les bénéfices rendus possibles par les tables de mortalité biaisées et la faiblesse des déclarations de sinistres. Dans la pratique il a fallu "mouiller" plus que la dizaines de personnes nécessaires au fonctionnement de cette pompe à fric. On a donc associé des cadres et des politiciens à l'opération pour que tout le monde se taise et

fasse perdurer l'affaire. Au total ce sont des centaines de millions de Francs qui ont circulé dans un très petit nombre de poches. Vers 1975 certains de ces "courtiers" gagnaient déjà l'équivalent de 10 millions de Francs par an, même si la majorité se trouvaient plutôt entre 1 et 3 millions de francs, en plus de leurs rémunérations autres et sans rien faire! Grâce à l'informatique la gestion du système ne coûtait pratiquement rien ni aux banques ni aux assurances. En Euros d'aujourd'hui, il faut pratiquement multiplier par 6 pour avoir une idée des gains.

Il fallut la dénonciation du Canard Enchaîné pour que l'abus devienne public. Mme Scrivener si mes souvenirs sont exacts intervint pour atténuer le scandale en rendant obligatoire le consentement effectif du client et en exigeant que les bénéficiaires des fonds soient redevables aux cotisants. Depuis le système a quitté la page des scandales mais il continue et permet à une poignée de personnes de gagner beaucoup d'argent sans aucun travail réel.

Nous avons exprès choisi un exemple ancien, près de 40 ans et dans le secteur du public pour échapper aux réflexes habituels sur le néo capitalisme et la dénonciation de ses acteurs.

La concentration financière, et la centralisation entre quelques mains de plusieurs milliers de milliards de flux d'argent, peut être la cause de gains indus qui doivent être régulés par la puissance publique. Dans le cas d'espèce l'activité n'est légitime que si les commissions entrent dans le chiffre d'affaire des sociétés qui contractent et ne sont pas démembrées en faveur de leurs dirigeants, que si le contrat est réellement signé par le détenteur du compte avec une information correcte sur le bénéfice qu'il peut tirer du service, que si les règles prudentielles et les lois de mortalité sont honnêtes, que si le bénéfice du fond est reversé aux cotisants, et que si les banques sont obligées de rechercher les ayants droits en cas de décès d'un titulaire et de comptes orphelins et si on empêche de créer des filières de rémunérations qui pompent le compte (commission de gestion des excédents des fonds par exemple) abusivement. La concentration financière sans réglementation précise n'est que vol du client par les petits malins créatifs. L'abus de bien social, c'est-à-dire le détournement d'une recette qui appartient à l'entreprise, ou à ses clients, par ses dirigeants doit être précisément définis et effectivement contrôlés.

L'introduction des changes flottants à partir de facto de 71 et de jure de 73 a créé un immense casino qui a permis à quelques mains de jouer avec des fortunes colossales qui ne leur appartenaient pas et à en concentrer les gains sur très peu de personnes. Le développement des salles de marché date du milieu des années 70. Il n'a pas cessé depuis. L'activité spéculative s'est concentrée et informatisée autour d'un nombre extrêmement faible de personnes. Naturellement les grands chefs ont tenté de récupérer dans leurs mains les bénéfices de cette activité dangereuse mais extrêmement rentable dès lors que les banques centrales alimentent en permanence en liquidité les marchés et que ceux-ci couvrent le monde entier. Seule la législation est de nature à éviter que les gains ne soient privatisés et les pertes socialisées. La dérégulation et l'opacification du monde de la finance spéculative dans les paradis fiscaux a permis à certains de se faire des fortunes colossales. La généralisation des bonus a permis l'appropriation par un petit nombre de dirigeants de bénéfices qui en vérité devraient être reversés aux actionnaires. Le jeu des filiales, des sociétés connexes etc. a permis de renforcer le détournement de la manne. Il est parfaitement normal que le législateur intervienne pour éviter que, dans les grandes concentrations financières, le gain des actionnaires soient récupérés astucieusement par les dirigeants. Dans le cas de Goldman Sachs on a vu que quelques dirigeants jouaient les clients contre les uns contre les autres, et profitaient de leur information privilégiée pour en tirer de fabuleux bonus directs et indirects.

D'une façon générale lorsqu'une économie ne fonctionne plus à partir du compte d'exploitation mais sur des opérations de haut de bilan, le risque de voir des fortunes se faire non plus sur la satisfaction de besoins humains, mais sur des opérations portant sur le nominal du capital, sans gain social, augmente. En introduisant un système de monnaies administratives dont la valeur est libre et d'établi sur des marchés alors qu'elles sont émises par des banques centrales théoriquement

indépendantes, mais créant volens nolens toujours trop de liquidités, on a fabriqué une machine gigantesque à manipuler des signes. L'enflure financière et le gonflement outrancier des balances des banques a conduit une concentration tout aussi outrancière de la richesse dans les mains des financiers. La concentration du secteur liée à la mondialisation et la suppression de nombreux garde-fous a permis la création de fortunes basées largement sur des gains fictifs.

Elle n'a pas seulement concerné les joyeux présidents du Crédit Local ou d'UBS qui vivent des retraites dorées alors que le caractère fictif de leurs gains est bien compris par les actionnaires et les contribuables qui paient aujourd'hui les pertes réelles.

Nous avons montré ici comment par exemple en Chine des banquiers astucieux ont créé des milliardaires de papier pour faire des gains éclairs sur les marchés. Trouver d'abord un chinois jeune et bien en cour capable d'obtenir des autorisations ; lui prêter tout le capital nécessaire pour mettre en place un gigantesque programme immobilier. Introduire alors le papier sur la bourse de Shanghai avec une formidable plus value pour profiter de la bulle spéculative ! Il faut à peine dix personnes pour monter un coup pareil. Certains financiers ont constitué des fortunes absolument invraisemblables avec cette baguette magique. Elles sont à Jersey ou dans des îles exotiques et ne paient aucun impôt. On peut dire bien joué. Surtout quand ils ont su s'arrêter à temps ! L'art d'utiliser des taux d'intérêts très bas et des bulles de marché n'est pas accessibles à tout le monde !

Nous avons dénoncé ici les stocks options pour les cadres supérieurs et les dirigeants des grands groupes cotés. Ces systèmes, absolument sans mérite ni risque pour les bénéficiaires, ont fait l'objet trop longtemps de législations laxistes. Ils ont permis des enrichissements aussi massifs que sans cause concentrés sur très peu de personnes. Les stocks options doivent être réservés aux start-up.

Signalons une dernière cause de concentration de la richesse entre quelques mains : la tendance de la technologie à créer des monopoles. Sur les marchés technologiques le gagnant n'emporte pas simplement la mise, il empêche les autres de jouer et créer les conditions d'un bénéfice de monopole qui gruge les consommateurs. Bill Gates fut le plus conséquent et le plus constant des monopolistes. Mais on retrouve les mêmes mécanismes avec E Bay, Amazon, Google, Apple la téléphonie ou le marché des tablettes, et Facebook, qui a vu lors de son lancement toutes les manipulations possibles s'exercer au détriment des investisseurs. Il est absolument nécessaire d'avoir une législation sur les brevets et les monopoles qui soient un peu plus en faveur des consommateurs. Les brevets sont des monopoles concédés permettant des gains de monopole destinés à permettre la création et l'innovation. Mais il faut aller dans cette voie avec précaution. Si on peut breveter la forme d'un rectangle on aboutit au procès Apple - Samsung qui est tout sauf raisonnable.

On voit donc que si l'innovation, le risque et l'expansion des productions génèrent des profits justes et éventuellement très importants, qui à notre sens sont légitimes et méritoires, d'autres phénomènes d'essence parasitaire peuvent se faire jour qui, lorsqu'ils se généralisent, peuvent fausser toutes les perspectives. Et qu'il ne s'agit pas simplement des rétro-commissions sur les grands marchés publics et internationaux. Ni des astuces fiscales façon Lafonta et Seillières.

Les limiter impose de réfléchir au cadre global de l'activité : la création d'un système financier délirant et auto destructeur basé sur les changes flottants de monnaies créées de façon surabondante n'a pas seulement provoqué la baisse du trend et l'aggravation des crises décennales. Associée à des législations défailtantes elle a permis un gonflement des fortunes acquises de façon légale mais illégitime ce qui, maintenant que le système explose, remet en cause l'ensemble des mécanismes de création de richesses et conduit à des matraquages fiscaux contreproductifs.

Le retour à un capitalisme légitime passe par la suppression du système des changes flottants et d'économie financière et spéculative associée. Le haut de bilan doit laisser la priorité au compte d'exploitation. C'est la production qui doit être à la source de la richesse, pas les opérations

artificielles sur les images papier du capital ni les captations par une poignée de managers de l'argent des clients ou des actionnaires.

A partir du moment où la richesse est légitime la spoliation fiscale n'a plus aucune justification.

S'attaquer aux gains illégitimes : parfaitement d'accord. S'attaquer "per se" aux créateurs, aux entrepreneurs, aux producteurs, par la voie d'une fiscalité dévoyée par l'idéologie, la démagogie et la haine sociale : décidemment non !